

# UTC INCENDIE & SÉCURITÉ CANADA INC.

Date d'entrée en vigueur : le 1<sup>er</sup> mars 2013

## Conditions générales de vente standards

Les Conditions générales de vente standards suivantes s'appliquent à tous les produits d'UTC Incendie & Sécurité Canada Inc. achetés directement auprès d'UTC Incendie & Sécurité Canada Inc., qui exerce ses activités sous le nom de Chubb Edwards (« Chubb Edwards »).

Toutes les conditions générales de vente énoncées aux présentes sont susceptibles de changer sans préavis. Pour être au courant des conditions générales les plus récentes, prière de consulter le site Web de Chubb Edwards à l'adresse [http://en.chubbedwards.com/Documents/Terms\\_of\\_Sale\\_Eng.pdf](http://en.chubbedwards.com/Documents/Terms_of_Sale_Eng.pdf).

Toutes les relations entre Chubb Edwards et l'Acheteur d'un produit de Chubb Edwards (« l'Acheteur ») sont régies par les Conditions générales de vente standards énoncées aux présentes y compris, mais sans s'y limiter, toutes les négociations, acceptations de bons de commandes, ventes de produits et livraisons de produits. Toutes les ventes de produits effectuées par Chubb Edwards sont expressément assujetties et subordonnées aux conditions générales de vente énoncées aux présentes. Chubb Edwards ne saurait être lié par des modalités, dispositions ou conditions supplémentaires ou différentes énoncées dans le bon de commande de l'Acheteur ou dans toute autre proposition, offre, confirmation, accusé de réception, acceptation, facture ou autre document similaire utilisé afin de réaliser l'achat de tout produit de Chubb Edwards.

L'Acheteur doit soumettre toutes ses réclamations par écrit dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de livraison de l'équipement sauf si elles sont faites selon une disposition des présentes prévoyant un plus long délai. Le fait de ne pas présenter une réclamation dans le délai prescrit aux présentes sera considéré comme une renonciation à ladite réclamation.

Chubb Edwards n'assume aucune responsabilité quant à la fourniture de tout autre équipement ou matériel indiqué dans les plans ou les spécifications de tout projet auquel les produits commandés sont destinés.

### ACCEPTATION DES BONS DE COMMANDE

Chubb Edwards n'est nullement obligé de satisfaire toute exigence relative aux produits faisant l'objet d'un bon de commande reçu de la part de l'Acheteur et Chubb Edwards n'est nullement lié par de telles exigences à moins d'avoir pleinement reconnu par écrit une telle obligation. Chubb Edwards peut, pour quelque raison que ce soit et à son entière discrétion, refuser tout bon d'achat soumis par tout Acheteur.

### CONDITIONS DE VENTE ET DE PAIEMENT

Sauf si Chubb Edwards en a convenu autrement par écrit, toutes les conditions de paiement sont nettes dans trente (30) jours. Tous les paiements doivent être faits en un seul versement pour le montant intégral de chaque facture concernée (rajustés de toute note de débit), et doivent être faits sous forme de chèque de la compagnie de l'Acheteur (tiré sur le compte de sa compagnie portant le nom de celle-ci), de lettre de crédit irrévocable (faisant référence au numéro de facture) ou de virement bancaire ou transfert électronique de fonds (faisant référence au numéro de facture). Les chèques de tiers, les chèques bancaires et les traites en monnaie étrangère ne sont acceptés que s'ils sont approuvés par écrit à l'avance par le Contrôleur de Chubb Edwards et doivent être accompagnés de documents faisant référence aux factures qui font l'objet du paiement.

Les comptes en souffrance sont passibles de frais de service à raison de 2,0 % par mois (26,82 % par année). Tous les paiements doivent être faits en dollars canadiens. Si le compte d'un Acheteur est en souffrance, Chubb Edwards se réserve le droit, à son entière discrétion, de retenir l'expédition de tout produit à l'avenir ou de n'expédier les produits qu'en contrepartie d'un paiement anticipé jusqu'à ce que le compte de l'Acheteur soit entièrement réglé.

### CHANGEMENT DANS LA SITUATION FINANCIÈRE DEL'ACHETEUR

Chubb Edwards se réserve le droit d'annuler toute commande de produits ou d'exiger un paiement anticipé intégral ou partiel si (1) la solvabilité ou l'exploitation de l'Acheteur est remise en question, (2) l'Acheteur fait l'objet d'une procédure de faillite, (3) un syndic ou un séquestre est nommé pour l'Acheteur, ou (4) l'Acheteur prend des dispositions de cession ou fait d'autres arrangements au profit de ses créanciers. Chubb Edwards se réserve également le droit d'annuler ou de modifier en tout temps les modalités de crédit de l'Acheteur.

### PRIX

Les produits sont facturés aux prix en vigueur à la date d'expédition (date de la facture). Les prix ne sont pas nécessairement valides pour d'autres ventes actuelles ou futures. Toute erreur de facturation doit être contestée dans un délai de 30 jours qui suit la date de la facture et peut faire l'objet d'une correction de la part de Chubb Edwards. Ne sont pas compris dans les prix les taxes, applicables

actuellement ou à l'avenir, les droits et tarifs d'un État ou d'un gouvernement fédéral, provincial, local ou de tout autre gouvernement applicables à la vente, au transport ou à l'usage des produits achetés, lesdites taxes et lesdits droits et tarifs étant à la charge de l'Acheteur. Les ventes internationales sont assujetties aux droits, permis et frais de transport et d'importation applicables ou convenus sur le bon de commande. Tous les prix sont Franco à bord (FAB) au point d'expédition sauf si Chubb Edwards en a convenu autrement par écrit. Toute offre de prix est valide pendant soixante (60) jours à compter de l'offre. Les offres de prix écrites ne sont valides que si l'Acheteur les a obtenus directement de Chubb Edwards. Tous les prix publiés ou offerts, et toutes les conditions générales sont susceptibles de changer sans préavis et ne comprennent aucuns frais de service devant être perçus.

### LIVRAISON, TITRE DE PROPRIÉTÉ ET RISQUE DE PERTE

Sauf indication contraire par écrit de la part de l'Acheteur, (a) les produits sont emballés dans des boîtes ou dans des caisses selon que Chubb Edwards le jugera approprié pour les protéger contre une manutention normale et des frais supplémentaires sont ajoutés si, à la demande de l'Acheteur, une protection additionnelle des produits est requise à des fins de préservation, d'imperméabilisation ou d'autres fins similaires; (b) le transport est à la discrétion de Chubb Edwards et les produits peuvent être assurés aux frais de l'Acheteur, la valeur devant être indiquée au prix de la commande. Toutes les expéditions sont faites Franco à bord (FAB) au point d'expédition et le titre et le risque de perte sont transmis à l'Acheteur lorsque les biens sont acceptés pour expédition par la compagnie de transport. Le respect des délais d'expédition dépend de la rapidité à laquelle l'Acheteur fournit les documents nécessaires. Chubb Edwards confie l'expédition des produits à son transporteur privilégié à moins de recevoir d'autres directives de la part de l'Acheteur. Chubb Edwards se réserve le droit d'effectuer des expéditions partielles sauf si le bon de commande de l'Acheteur le précise autrement. L'Acheteur doit soumettre promptement au transporteur toute réclamation pour articles endommagés. L'acceptation de matériel d'un transporteur général constitue une renonciation à toute réclamation contre Chubb Edwards pour retard, dommages, articles manquants ou pertes. Chubb Edwards détermine le point d'expédition. Les produits peuvent être expédiés de différents endroits. Chubb Edwards conserve le titre de propriété du produit tant que le prix d'achat n'a pas été intégralement réglé. Lorsque Chubb Edwards expédie les produits achetés, le risque de perte ou d'endommagement est transmis à l'Acheteur.

### RETARDS JUSTIFIABLES

Chubb Edwards fait les efforts commercialement raisonnables pour livrer les produits commandés par l'Acheteur dans les meilleurs délais possibles. Dans l'éventualité d'une interruption dans la livraison en raison de causes hors du contrôle raisonnable de Chubb Edwards y compris, mais sans s'y limiter, d'incendie, d'inondation, de catastrophe naturelle, de guerre, d'insurrection, de vandalisme, de sabotage, d'actes terroristes, de conflits de travail, d'émeutes, d'état d'urgence national, d'embargos ou de restrictions, d'accidents, de conditions météorologiques exceptionnelles, de prohibitions gouvernementales ou d'incapacité d'obtenir les matériaux ou composants nécessaires, Chubb Edwards ne saurait être considéré en situation d'inexécution et a le droit, à son entière discrétion et moyennant avis à l'Acheteur, de retarder ladite livraison ou d'y mettre fin. Dès réception d'un tel avis, l'Acheteur a l'option de changer ou de résilier lesdites commandes.


### MANQUES

L'Acheteur doit aviser le service à la clientèle de Chubb Edwards dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent la réception de l'expédition s'il reçoit une quantité inférieure à l'intégralité de la quantité commandée (un « manque »). Toutes les réclamations pour articles manquants reçues après un délai de dix (10) jours ouvrables suivant la réception du produit sont rejetées. À l'option de Chubb Edwards l'expédition est exécutée ou un crédit est accordé à l'Acheteur dans un délai de 30 jours après réception de la réclamation.

### GARANTIES, RECOURS EXCLUSIFS ET LIMITES DES DOMMAGES-INTÉRÊTS

Toutes les ventes de produits sont assujetties aux conditions de la garantie limitée en vigueur au moment de l'achat (voir la politique d'UTC Incendie & Sécurité Canada Inc. sur les retours et la garantie).

La garantie de Chubb Edwards se limite à la garantie écrite fournie à l'utilisateur de ses produits contre tout défaut de matériaux et de fabrication pour une période précise. Les acheteurs reconnaissent que ni la présente ni toute autre garantie, expresse ou implicite, ne leur est donnée par Chubb Edwards à part celle que les produits que leur a vendu Chubb Edwards conformément au bon de commande sont de la taille, du modèle et dans la quantité indiqués dans le bon de commande. Les acheteurs conviennent de



coopérer avec Chubb Edwards afin de donner à l'utilisateur final du produit la garantie de Chubb Edwards. N'en ayant pas l'autorisation, les acheteurs ne doivent ni changer, ni prolonger ni modifier, de quelque manière que ce soit, la garantie que Chubb Edwards donne à l'utilisateur final du produit.

TOUTES LES GARANTIES ET(OU) CONDITIONS (Y COMPRIS LES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION POUR UN USAGE PARTICULIER OU UNE FIN PARTICULIÈRE) SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS DE LIMITER LA DURÉE D'UNE GARANTIE OU DE CONDITIONS IMPLICITES ET DONC CE QUI PRÉCÈDE PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. LES GARANTIES EXPRESSES DONNÉES AUX PRÉSENTES SONT EXCLUSIVES ET NE PEUVENT ÊTRE NI ALTÉRÉES, NI ÉLARGIES NI CHANGÉES PAR UN DISTRIBUTEUR, CONCESSIONNAIRE OU TOUTE AUTRE PERSONNE.

Chubb Edwards ne saurait, sous aucun prétexte, être responsable de dommages indirects ou spéciaux de quelque nature que ce soit pouvant survenir en rapport avec le produit ou avec toute violation ou tout manquement en vertu de ces Conditions générales de vente standards. Dans la mesure permise par la loi, la responsabilité globale de Chubb Edwards en vertu des présentes, que ce soit en droit du contrat, en responsabilité délictuelle (y compris la négligence) ou autrement, se limite au prix d'achat du produit. Cependant, la susdite restriction ne limite pas la responsabilité de Chubb Edwards à l'égard de réclamations de tiers pour des blessures subies ou le décès d'une personne attribuables à une grave négligence de la part de Chubb Edwards ou à un défaut présumé du produit.

#### **RENSEIGNEMENTS DE NATURE EXCLUSIVE**

L'Acheteur convient que Chubb Edwards a et revendique différents droits exclusifs à l'équipement, aux micrologiciels, aux logiciels et à l'intégration de matériaux auxiliaires, aux connaissances et conceptions qui constituent les produits Chubb Edwards, et l'Acheteur doit faire en sorte que de tels droits exclusifs ne soient directement ou indirectement enfreints.

#### **PRODUITS SUR MESURE**

La propriété intellectuelle découlant du développement de produits sur mesure (y compris mais sans s'y limiter de l'équipement, des logiciels et de la documentation technique) pour un Acheteur est la propriété exclusive de Chubb Edwards et ne peut être reproduite, redistribuée ou revendue par l'Acheteur sans la permission écrite préalable de Chubb Edwards.

#### **LOIS RELATIVES À L'EXPORTATION**

L'Acheteur convient de se conformer à toutes les lois relatives à l'exportation, aux exigences en matière d'assurances, de codes et de permis, et à tous les contrôles des États-Unis et du Canada applicables et d'autres compétences pertinentes en rapport avec l'utilisation et la revente de produits y compris, mais

sans s'y limiter, l'acceptation par l'Acheteur de la responsabilité pour le paiement de toute taxe, de tout droit ou de tous frais gouvernementaux similaires s'y rattachant.

#### **MANQUEMENT, RECOURS ET RÉSILIATION**

Dans l'éventualité où l'Acheteur omet d'effectuer un paiement à l'échéance pour les produits expédiés ou, par ailleurs, s'il enfreint une disposition des présentes Conditions générales standards, l'Acheteur est responsable de toute perte encourue par Chubb Edwards en raison de cette infraction y compris, mais sans s'y limiter, les frais de recouvrement, les honoraires d'avocats, la perte de profits de Chubb Edwards, et les frais supplémentaires de transport, d'entreposage et de manutention. Dans une telle éventualité, Chubb Edwards, à son entière discrétion, peut aussi mettre fin au bon de commande, exiger que toute expédition de produit soit faite contre remboursement, exiger un paiement anticipé en espèces avant d'exécuter une commande et geler le crédit de l'Acheteur.

#### **INDEMNISATION**

L'Acheteur convient d'indemniser, de défendre et de dégager la responsabilité de Chubb Edwards contre toute mise en cause, perte, obligation et tous frais (y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires d'avocats) découlant de la vente de produits en vertu des présentes et lorsque les actes préjudiciables délibérés ou négligents présumés de l'Acheteur sont le seul fondement de ladite mise en cause.

#### **CESSIONS**

L'Acheteur ne peut pas céder ou transférer ses droits ou devoirs en vertu des présentes Conditions générales de vente standards sans le consentement écrit de Chubb Edwards. Chubb Edwards peut, à son entière discrétion, céder ou transférer ses droits ou devoirs en vertu des présentes à toute personne ou entité.

#### **DIVISIBILITÉ**

Si une des dispositions des présentes Conditions générales de vente standards est jugée inapplicable par un tribunal compétent, un tel tribunal est, par les présentes, autorisé à la modifier de sorte à être applicable dans toute la mesure permise par la loi, et toutes les autres dispositions demeurent pleinement en vigueur et ne sont de ce fait nullement touchées, compromises ou invalidées.

#### **RENONCIATION**

Le fait pour Chubb Edwards de ne pas appliquer une disposition des présentes Conditions générales de vente standards ne doit pas être interprété comme une renonciation à ses droits subséquents d'appliquer chacune des dispositions des présentes.

#### **LOI APPLICABLE**

La présente convention est régie et interprétée conformément aux lois de la province de l'Ontario, Canada.